

273 P  NP  DM61

Développement durable de l'industrie des gaz  
de schiste au Québec

6212-09-001

**Bureau d'audience sur l'environnement**

**Les consultations de la commission d'enquête sur le  
développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec  
deuxième partie de l'audience**

**Mémoire présenté par**

**François Gauthier**

**Novembre 2010**

**Monsieur le président,**  
**Messieurs et Madame les commissaires,**

---

Le mémoire que je présente aujourd'hui pose la question suivante :

*« Le BAPE a-t-il reçu une mission orientée par le gouvernement et les compagnies pétrolières et gazières ? »* et, comme question subsidiaire *« Les réponses présentées par l'industrie gazière sont-elles de nature à tromper la présente Commission ?*

Il n'est pas de mon intention de vous juger comme président ou commissaires de cette commission. Je m'inquiète néanmoins pour vous que je considère d'honorables citoyens, car je constate que, dans la formation actuelle de cette commission, vous risquez personnellement une partie de votre crédibilité.

Votre crédibilité est menacée comme n'hésitait pas à l'affirmer un ancien président du BAPE, Monsieur Beauchamp. Tout au long de ce mémoire, j'essaierai donc le plus objectivement possible de vous démontrer que, lors des séances consacrées à la consultation citoyenne, certains représentants du gouvernement et la majorité des représentants des compagnies, par leurs réponses imprécises, évitent ou dissimulent des éléments pourtant essentiels à un jugement éclairé sur l'ensemble des enjeux pour le Québec et ses citoyens.

Je n'ai pas d'hésitation à dire qu'ils ont fait de l'évitement et de la dissimulation. Il serait regrettable pour vous et pour la majorité des citoyens du Québec, que vous ne soyez pas plus mordants envers les représentants des entreprises et du gouvernement qui font de la dissimulation et de l'évitement, car au terme de cette consultation, c'est vous qui prendrez des décisions qui affecteront l'avenir du Québec sur plusieurs plans, et non pas sur le seul plan financier énergétique. Plus simplement, il y a de nombreux enjeux autres que le seul enjeu financier énergétique, et c'est votre responsabilité d'en prendre conscience.

À mon avis, et je ne suis pas le seul à penser cela, vous avez été trop peu critiques face aux affirmations des représentants des compagnies et du gouvernement qui s'en remettaient constamment aux études ou aux informations transmises par les compagnies gazières. Si vous ne devenez pas rapidement plus critiques, vous risquez de passer pour complaisants, alors que je suis persuadé que vous avez trop d'intelligence et d'honneur pour être complaisants, même de risquer de paraître complaisants.

La majorité des réponses données jusqu'ici était en lien direct avec les intérêts des compagnies gazières, et faisait fi des préoccupations légitimes des citoyens actuels et des générations futures du Québec. J'ai bien dit *générations futures* car les dommages prévisibles auront un impact à long terme sur l'agriculture, la santé et la qualité esthétique de notre environnement.

Pour des citoyens à l'esprit aiguisé, il est difficile de comprendre cette apparence de complaisance envers ces représentants gaziers qui pratiquent le louvoiement, voire même la dissimulation d'information pour faire passer leurs intérêts personnels et ceux des compagnies au-dessus des intérêts de l'ensemble des citoyens qu'elles disent respecter. C'est mon intention de vous le démontrer, en analysant la transcription écrite des premières séances d'information du BAPE, et certaines déclarations ou prestations télévisuelles des représentants des compagnies.

Dans les pages suivantes, je fais l'analyse de ce qui a été dit dans les séances précédentes par les représentants des compagnies et du gouvernement ainsi que par les citoyens

### **Citations extraites des séances précédentes :**

Question de Daniel BRETON, de l'organisme *Maître chez nous, 21<sup>e</sup> siècle*

#2275-2360

Considérant que pour avoir une balance commerciale positive, il faut qu'on obtienne de bons revenus de ça et présentement il y a une surabondance de gaz naturel qui se

retrouve sur le marché nord-américain.

Comme le gouvernement du Québec compte investir 50 G\$ d'ici 2035 dans des projets hydroélectriques, comment allez-vous calculer que la balance commerciale va être positive si on se retrouve avec des projets d'exportation hydroélectrique qui sont évalués à un coût supérieur au prix de l'énergie avec du gaz en surabondance?

**Réponse de M. Jean-François LAMARRE**

Économiste du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

2385- La question m'a paru un peu confuse. J'ai de la difficulté à saisir exactement quelle était la question.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2395- Si j'ai compris, bien compris, on parle de la compétition hydroélectricité et gaz, si j'ai compris votre question, monsieur Breton?

**Question de Daniel BRETON**

2405- Alors, s'il y a surabondance de gaz naturel à bon marché, de quelle façon ça pourrait nuire aux exportations d'électricité d'Hydro-Québec?

**M. Jean-François LAMARRE**

2415 à 2425 Bien, en fait c'est deux choses distinctes. Le gaz naturel qui pourrait être produit au Québec est destiné à une clientèle, l'hydroélectricité peut être destinée à d'autres fins également. Le gaz naturel est utilisé au niveau industriel au Québec, et il y a des utilisations pour lesquelles c'est impossible de convertir à l'hydroélectricité.

Le gaz naturel qui serait produit au Québec servirait à ses fins. Donc, il remplacerait le gaz naturel importé d'Alberta. J'arrêtera ici. Je verrai si ça satisfait comme réponse.

**Monsieur BRETON**

2435- Plus il y a d'énergie à bas prix, plus il y a une compétitivité même si ces deux marchés sont différents. Donc, c'est inévitable que ça affecte la rentabilité des projets d'électricité d'Hydro-Québec, non?

**M. Jean-François LAMARRE**

2445- Je suis un peu embêté de faire le lien entre les deux positions. Je ne vois pas en quoi ça nuirait à l'exportation de l'hydroélectricité. J'ai de la difficulté à faire le lien.

**Mon analyse de ces citations**

Comment le ministère MRNF peut-il faire confiance à un économiste qui ne peut faire le lien entre deux produits énergétiques sur le même marché financier ? Il me semble

que nous sommes en système capitaliste et que ce système se fonde sur l'offre et la demande ainsi que sur la concurrence, n'est-ce pas ?

Comme moi, plusieurs citoyens doutent de plus en plus de l'objectivité du MRNF par rapport à l'industrie gazière. Est-ce une stratégie du gouvernement pour faciliter la tâche à l'industrie pétrolière et gazière comme l'a si souvent mentionné, avec fierté, madame Normandeau, ministre du MRNF qu'elle ferait tout pour faciliter le développement de l'industrie gazière?

Plus on avance dans les audiences, plus on constate que la plupart des représentants du MRNF s'en remettent constamment aux réponses de l'industrie. Dans *La Presse des affaires* du 26-10-2010, Monsieur Jean-Thomas Bernard, professeur à l'Université Laval et spécialiste en énergie, invité au congrès annuel de l'Association pétrolière et gazière du Québec, dit : « le principal impact de l'industrie du gaz de schiste pour le Québec sera négatif ». Il affirme qu'en augmentant l'offre de gaz, l'industrie du gaz de schiste contribue à maintenir les prix nord-américains bas, ce qui nuit à la rentabilité des exportations d'Hydro-Québec. Il est évident que l'industrie ne veuille pas qu'on discute ici de ce qu'un expert leur a dit et qu'ils ont entendu à leur propre congrès.

De plus, le 7 octobre dernier, à la troisième journée d'audience du BAPE, l'industrie avoue une surabondance au Québec et ailleurs du gaz naturel, ce qui contribue à maintenir le bas prix du gaz et nuira aux exportations d'Hydro-Québec aux ÉU.

Dans son rapport annuel du 30 septembre 2009 intitulé « Grandir en bleu », Gaz Métro déclare qu'il est devenu le principal distributeur de gaz naturel auprès de 180,000 Québécois et de 136,000 consommateurs au Vermont. Cette clientèle se répartit comme suit :

- 2,543 industries qui comptent pour 46 % des ventes ;
- 49,771 commerces et institutions qui comptent pour 41% des ventes ;
- 127, 056 clients qui représentent 11,6 % des ventes.

Depuis les 5 dernières années, le nombre de consommateurs du gaz naturel a doublé. Cette croissance n'est pas terminée. Donc on est en recherche d'autres clients.

Si le prix du gaz reste bas, vers quelle clientèle Gaz Métro va-t-il diriger ses efforts de publicité ? Il suffit de regarder les dernières publicités à la télévision avec « vivre en bleu » et vous verrez vers quelle clientèle leur publicité est dirigée. Ça s'appelle la concurrence. Je pense qu'on ne doit pas participer et favoriser le développement d'une entreprise dont les profits vont à des actionnaires privés aux dépens d'une entreprise publique dont les profits bénéficient à l'ensemble du peuple du Québec.

On déshabille Thierry Vandal pour habiller André Caillé.

#### **Autres preuves, des citations extraites des séances précédentes :**

**Question de Jacques LOCAT, commissaire :**

Vous indiquez que les ressources en gaz provenant de l'Ouest canadien seraient en diminution. Comment c'est compatible avec la carte que vous nous montriez où l'Alberta semble quand même bien couverte de ressources potentielles ?

**Réponse de Jean-Yves LALIBERTÉ représentant du MRNF**

Comme l'a démontré monsieur Lavoie, président de Junex, dans sa présentation, le gaz naturel qui vient de l'Ouest canadien est produit en Colombie-Britannique et non pas en Alberta.

Il y a des études qui ont été produites et qui démontrent effectivement que les réserves de gaz naturel de type conventionnel sont en déclin.

#### **Mon analyse de ces citations**

Je m'étonne que personne n'ait demandé si le MRNF a validé les affirmations de Monsieur Lavoie. Le MRNF a-t-il vérifié les affirmations de monsieur Lavoie ? À quelle étude se réfère-t-il ?

**La réponse est pourtant simple, monsieur Lavoie se réfère aux études produites par l'Association pétrolière et gazière du Québec.**

À chaque jour des audiences du BAPE, le représentant du MRNF appuie constamment ses réponses sur les études des compagnies parce que les ministères du gouvernement du Québec n'ont pas fait d'études et possèdent peu ou pas d'information, ainsi que l'affirmait même, l'actuel ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, monsieur Pierre Arcand. Peut-être qu'il serait important d'avoir des études indépendantes, des études autres que celles de l'industrie gazière ?

Cette commission à laquelle vous participez osera-t-elle affirmer que le gouvernement du Québec doit commander de véritables recherches scientifiques, indépendantes, faites par des chercheurs professionnels des universités ?

**Et l'effet de serre, qu'en est-t-il ?**

Que penser des projets de conversion pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ? Lorsqu'on discute de conversion pour comprendre si l'exploitation des gaz peut réduire les émissions de gaz à effet de serre, que nous dit-on ?

**M. JEAN-YVES LALIBERTÉ :**

Vous savez, en produisant notre propre gaz naturel au Québec, le gaz naturel serait surtout utilisé pour la conversion. Donc, on sait que par le fait d'utiliser le gaz naturel comparativement au mazout, par exemple, on diminue les gaz à effet de serre de 20 % et de 50 % par rapport au charbon.

Steven Guilbault d'Équiterre, dans *La Presse* du 26-10-2010, se dit favorable à l'industrie du gaz naturel aux États-Unis à la condition que ce type d'énergie remplace des sources plus polluantes. Ce n'est pas la situation au Québec, car le potentiel de remplacement est très limité au Québec.

Le gaz peut certes, remplacer le charbon, mais le charbon ne compte que pour 0,9% dans le bilan énergétique québécois. Compte tenu de la très faible consommation de charbon au Québec, les citoyens le moins informés ne comprennent pas comment le gaz de schiste peut jouer un rôle utile au Québec en remplacement du charbon pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi Monsieur Laliberté nous parle-t-il de substitution du charbon alors que le charbon ne représente qu'un infime pourcentage (0,09%) des sources énergétiques au Québec? Essaie-t-il de vous induire en erreur, de vous tromper ?

Dans *La Presse* du 31 août 2010, François Cardinal écrivait ceci: « d'un point de vue environnemental, le gaz non conventionnel émet moins de gaz à effet de serre que le pétrole. C'est vrai, mais il ne suffit pas d'extraire ce gaz des gisements de l'Utica pour qu'il soit aussitôt privilégié par les industries et institutions du Québec, responsables de 40% de la consommation de mazout lourd au Canada ! Le gouvernement devra dire comment il s'y prendra pour convaincre le secteur industriel d'alimenter ses chaudières et ses fourneaux au gaz naturel, habituellement plus cher que le mazout. »

Est-ce une autre diversion pour faire mieux accepter le développement du gaz de schiste et en faciliter l'acceptabilité sociale? Est-ce que le gouvernement va encore donner d'importants avantages fiscaux aux compagnies gazières pour que les consommateurs passent du mazout au gaz ? Cela serait théoriquement un gain pour l'environnement. Mais, qui alors va payer la note ? C'est encore le citoyen et non pas les actionnaires des compagnies gazières qui vont payer la note pour l'incohérente démarche du gouvernement dans la promotion du développement de



cette ressource naturelle polluante et non renouvelable, aux conséquences désastreuses ?

**2470 Réaction de Jean-Yves Laliberté**, en produisant notre gaz naturel au Québec, on diminue les importations de l'Ouest canadien. Le transport du gaz naturel nécessite un 5 % de cette énergie-là qui est dépensée en gaz à effet de serre.

**Voici quelques questions importantes qui nécessitent réponses claires et complètes :**

Le MRNF et l'APGQ ont-ils fait le calcul des gaz à effet de serre (GES) produits par l'ensemble de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste ?

Si oui, où sont ces études ? Et, y a-t-il des études indépendantes et comparatives ? Cessez de vous référer uniquement aux études des compagnies comme celles de gaz Métro avec sa « route bleue » !

**LE PRÉSIDENT :**

Du côté du MDDEP, est-ce que vous avez un ajout?

**Mme MARIE-ÈVE BOUCHER :**

2495 à 2505 Si on se met à produire au Québec, les émissions de GES associées à la production de ce gaz-là vont être comptabilisées maintenant dans l'inventaire du Québec. Pour qu'il y ait un gain, il faut aller vers la substitution d'un carburant qui émet plus de gaz à effet de serre que ce qu'on utilise présentement.

**Remarque :** Ce que dit Madame Boucher implique qu'il est trop tôt pour faire des hypothèses de substitution. On en est quand même au début de cette filière-là, mais les gains doivent provenir de la substitution et **ça doit compenser les émissions additionnelles associées à la production de ce gaz-là au Québec.**

**Réaction de M. DANIEL BRETON :**

2550- Elle parle d'un programme de conversion, mais il y a déjà un programme de conversion depuis trois ans qui n'a pas donné de résultat. En quoi est-ce que ça serait différent maintenant si le gaz vient d'ici?

**Réponse de M. JEAN-PIERRE NOËL de Gaz Métro**

2595- On a un projet de conversion qui s'appelle *Projet route bleue*, qui vise à introduire le gaz naturel liquéfié dans le marché du transport lourd. Et je peux vous dire qu'il y a un potentiel de réduction de gaz à effet de serre de l'ordre de 25 %.

Le pourcentage des émissions de gaz à effet de serre qui viennent de la production du gaz naturel est d'environ 15 %, selon les informations que j'ai. La réduction dans l'utilisation du gaz naturel à la place du mazout lourd ou du diesel est de l'ordre de 25 %. Donc, ça fait quand même un gain net de 10%, ce qui est non négligeable.

**Analyse de ces échanges**

Personne n'a questionné Monsieur Noël pour connaître l'origine des données qu'il présente afin de pouvoir les confronter avec des études indépendantes.

Personne n'a cherché à savoir d'où viennent les affirmations de Monsieur Noël. Pourtant il aurait été facile de poser la question : « *Monsieur Noël, pouvez-vous nous dire de quelles études proviennent vos chiffres afin que nous les commissaires puissions en évaluer la valeur ? Est-ce que ces études proviennent de la compagnie que vous représentez ? Qui sont les chercheurs professionnels auteurs de ces études ?* »

En tout respect pour vous, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les commissaires, je suis étonné du peu de curiosité que vous avez manifesté à connaître l'origine et la validité des chiffres qu'on vous présente.

Méprisez-vous les véritables études scientifiques au point qu'elles n'ont aucune valeur à vos yeux. Méprisez-vous les véritables études scientifiques au point que vous ne cherchiez pas à fouiller la validité des prétentions qu'on fait devant vous ? J'ose espérer que vous êtes et serez ouverts au savoir véritable plutôt qu'à la propagande simpliste.

Ne serait-il pas important d'avoir des études scientifiques indépendantes sur les impacts de réduction des GES grâce aux gaz de schiste et non seulement sur des probabilités de pourcentages provenant d'études dont on ignore l'origine et la nature?

Pourquoi gaz Métro n'a-t-il pas réussi la conversion du pétrole et du mazout dans le transport lourd avec les importations de gaz naturel provenant de l'ouest du Canada? Est-ce une stratégie que de parler de conversion, même si depuis 3 ans « la route bleue » de Gaz Métro n'a pas donné les résultats escomptés ? Est-ce pour que l'acceptabilité sociale passe plus facilement auprès de la population lorsque Monsieur Laliberté parle de conversion du mazout vers le gaz naturel ?

Peut-être que tout ce qui intéresse Gaz Métro c'est le seul profit, comme l'avoue clairement monsieur Robert Rousseau directeur des projets chez Gaz Métro ( page 64 # 2580). Il dit :

**M. ROBERT ROUSSEAU**

Page 64 2580 « C'est sûr que pour Gaz Métro, en étant distributeur de gaz au Québec, d'avoir du gaz à bon prix, c'est avantageux, ça va aider ».

Alors, pour sauver peut-être un 10% de GES en moins pour le transport lourd, le gouvernement actuel et l'industrie du gaz n'hésitent pas à mettre en danger la santé de la population, la qualité de l'eau (nappes phréatiques), la qualité des sols agricoles (produits maraichers), la beauté du milieu (paysages détruits) et le calme qui y règne (pollution par le bruit). Cela sans inclure dans le calcul, la consommation énergétique (essence et mazout) requise pour l'exploration et l'exploitation de la

filière gaz de schiste, sans inclure dans le calcul les conséquences sur l'effet de serre de cette consommation d'essence et de mazout.

## Je passe à d'autres questions demeurées sans réponse.

**M. Dominic CHAMPAGNE** de Bécancour

2665- Voici quelques extraits d'une entrevue de madame Normandeau à la télévision de Radio-Canada : « Dans le domaine du gaz, les gens se demandent si on cause un préjudice aux nappes phréatiques lorsqu'on fait un forage. Eh bien, la réponse, c'est non ». Elle enchaîne en disant : « Est-ce que les substances auxquelles on a recours pour forer sont polluantes? La réponse, c'est non. »

Comment se fait-il que 9 millions de New-Yorkais ont décidé de stopper les activités de l'industrie inquiétés par les effets des activités de l'industrie sur l'eau potable?

Considérant les quantités importantes de produits chimiques qu'on utilise présentement, dans la phase d'exploration en forant des puits qui produisent les boues composées de plusieurs additifs chimiques qu'on ne connaît pas.

Considérant tous les inconnus qui nous inquiètent, est-ce qu'il ne serait pas plus sage d'ouvrir une véritable étude et que l'on suspende immédiatement les activités des gaz de schiste reliées à l'exploration pour qu'on prenne le temps de répondre à ces questions-là avant qu'il ne soit trop tard ?

Sachant qu'on injecte des produits qui risquent de contaminer les nappes phréatiques et qu'on ne sait pas hors de tout doute si on ne va pas les contaminer... Alors, qu'est-ce qui justifie l'industrie à procéder aussi rapidement? Quelle est l'urgence à procéder aussi rapidement?

**Réponse de M. JEAN-YVES LALIBERTÉ représentant du MRNF**

2790- Monsieur le président, j'aimerais répondre à cette question, oui, en précisant, dans un premier temps, que dans l'Ouest canadien, entre 2006 et 2009, il s'est foré 75 000 puits. À ces 75 000 puits-là, il faut rajouter ceux qui vont être forés en 2010 et les estimations, c'est de l'ordre de 10 000 puits qui vont être forés dans l'Ouest canadien. On parle de la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Donc, 85 000 puits forés depuis 2006.

Et, quand vous dites qu'on est pressé, il y a eu sept forages qui ont été effectués cette année au Québec. **Donc, je dois vous dire qu'on n'est pas si pressé que ça.**

## Mon analyse

Dans sa réponse, Monsieur Laliberté fait de l'évitement en reprenant les propos tenus par les représentants des compagnies gazières et en ne s'intéressant pas à la signification de la question qui lui est posée. C'est une réponse sans rapport avec le sens de la question posée.

La question renvoyait à l'empressement actuel des ministres du gouvernement et des patrons de l'industrie gazière à faire valoir une richesse nouvelle qui permettrait, prétendument, au Québec de conserver ses programmes sociaux ou de réduire la perte d'emplois (selon madame Normandeau). Quel chantage! La Ministre Normandeau tente de faire peur aux citoyens pour valoriser ce projet d'exploitation immédiate des gaz de schiste. Maintenant on sait que ça ne rapporterait pas beaucoup d'argent au trésor public. Si Madame Normandeau pense dire vrai qu'elle publie les chiffres, qu'elle publie les études scientifiques.

## L'industrie est-elle pressée, oui ou non ?

Quand Monsieur Laliberté affirme : « qu'on n'est pas si pressé que ça » on peut sérieusement douter de son affirmation. S'il n'y a eu que sept forages dans le passé au Québec, c'est qu'on n'était pas pressé dans le passé ; cela n'a aucun rapport avec le présent et l'avenir. Dans le passé, l'industrie n'était pas pressée.

La réalité est que **maintenant** l'industrie est très pressée... même, très très pressée. Pourquoi maintenant ? Parce que l'industrie pourra profiter d'un congé de redevances pendant cinq ans, si leurs puits entrent en production d'ici la fin de 2010. Prétendre que cette industrie n'est pas pressée comme le fait Monsieur Laliberté est loin de la réalité. Par ailleurs, compte tenu du peu de temps restant d'ici la fin de 2010, on peut déjà s'attendre que le gouvernement actuel prolongera ce congé de redevances pour plaire à l'industrie gazière, cela au mépris des impacts négatifs de cette filière énergétique, impacts déjà très connus.

## **L'avantage économique, réel ou imaginaire ?**

La ministre du MRNF parle de redevances de 230 millions par année, mais une étude indépendante du professeur Bernard de l'Université Laval parvient au chiffre de 56 millions en redevances.

Jamais on n'inclut dans le calcul la libération des redevances et leurs baisses graduelles en rapport avec le prix de gaz sur les marchés. Et on ne calcule pas les dégrèvements d'impôt et les amortissements des matériaux utilisés dans l'exploration et l'exploitation des gaz. On ne calcule pas les coûts de la réhabilitation des sites de forage, ni la réparation des routes, ni les remboursements des ministères auprès des municipalités, ni la mise à niveau des équipements pour le traitement des eaux usées ou autres. Jamais on ne calcule les dommages à la vie animale et végétale, à l'économie touristique.

La question de monsieur Champagne visait simplement à indiquer qu'au Québec nous sommes au début du processus et nous savons qu'ailleurs l'exploitation des gaz de schiste pose des problèmes de sécurité.

Si, comme le dit monsieur Laliberté du MRNF, il n'y a que 7 puits forés au Québec en 2010, pourquoi alors ne pas prendre le temps de faire des études indépendantes sur la question des gaz de schiste tant sur le plan de la sécurité de l'exploitation, de l'approvisionnement et du traitement des eaux usées, de la sécurité sanitaire et de l'impact socio-économique et environnemental ? On apprend, au téléjournal de Radio-Canada, que les inspecteurs du ministère de l'environnement ont constaté que certains puits de la compagnie Junex ne respectaient pas les règlements du Ministère.

## **Un citoyen du Québec vaudrait-il moins que celui de New York ?**

Les inquiétudes des Québécois sont aussi fondées que celles des citoyens de l'État de New York. Dans cet État, pourtant des plus capitaliste, les autorités ont demandé

un arrêt (moratoire) pour mieux étudier les impacts sur l'eau et sur la santé de leurs citoyens. Or, selon monsieur Denis Lavoie de la commission de géologie du Canada, c'est la même formation géologique. S'il s'agit de la même formation géologique et que l'exploitation pose véritable problème dans l'État de New York, peut-on nous expliquer pourquoi les problèmes seraient moindres ici, avec de véritables études scientifiques à l'appui ?

Est-ce qu'un Québécois vaut moins qu'un New-Yorkais? Est-ce que les inquiétudes exprimées et reconnues là-bas ne devraient pas nous rendre plus méfiants et revendicateurs d'un moratoire dès maintenant ?

### **Pourquoi un tel engouement spontané ?**

Oui, Monsieur le Président, comme vous l'avez si bien dit : « dans le fond, qu'est-ce qui suscite un tel engouement spontané ? ».

### **La réponse est claire, Monsieur le Président :**

- Il y a des personnes qui veulent faire de l'argent vite au mépris de l'agriculture, de la santé, des dommages aux routes, aux rivières aux nappes phréatiques et cela au mépris d'une information complète et claire aux citoyens. On veut faire vite pour attraper le poisson. Mais les citoyens du Québec ne sont pas des poissons et ils ont droit à plus d'égards que ceux manifestés par l'industrie gazière et les pions de cette industrie au gouvernement.

Alors, monsieur le Président, messieurs et madame les commissaire, on attend de vous que vous soyez à la hauteur de votre éthique professionnelle et que vous réfutiez les réponses évasives et complaisantes des représentants du gouvernement et des compagnies. Je ne suis pas seul à penser que l'unique façon d'y arriver c'est de demander dans votre rapport un arrêt immédiat de l'exploration voire même de l'exploitation du gaz de schiste par les compagnies et d'exiger du gouvernement qu'il s'organise pour faire enclencher de véritables études scientifiques indépendantes



sur **toutes** les nombreuses dimensions que pose le développement de cette filière au Québec.

**Paragraphes 2905 à 2915-**

Je sais que ce n'est pas le mandat que vous avez reçu du gouvernement. Mais, le mandat qui vous a été donné en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement ne nécessite pas d'avoir une étude d'impact comme telle. Donc, c'est à la discrétion du Ministre que de donner ce mandat. Et votre indépendance, si vous en avez une, qu'en faites-vous? En vous donnant un mandat limité, on essaye encore de nous « passer un sapin », comme on dit dans la langue populaire.

Dans votre rapport, vous devez demander au ministre qu'il traite de la même manière l'exploitation des gaz de schiste et l'exploitation du pétrole dans l'estuaire du St-Laurent puisque, après des études d'impact, le gouvernement y a décrété un moratoire. Comme l'exprimait monsieur Christian Vanasse, conseiller municipal à St-Jude, « est-ce que la protection des bélugas est plus importante que celle des humains? ». Madame Suzanne Méthot (page 73 # 2935) vous a également interpellé là-dessus.

**Quelque chose de méprisant**

Il y a quelque chose de méprisant dans cette décision du gouvernement québécois de décréter un moratoire dans le golfe et de faire la sourde oreille en rapport avec les gaz de schistes. Dans le golfe, on s'inquiète de la réputation à l'étranger que pourrait faire les dommages à la vie marine. Mais ce gouvernement semble penser qu'il peut impunément faire des dommages à ses propres citoyens, à la vie animale et végétale au sein de ses propres frontières terrestres, parce que cela n'aura aucun impact à l'étranger. Quel mépris de ses propres citoyens !

Et ces citoyens ainsi méprisés, vous en faites partie tout comme vos conjoints, vos frères, sœurs et les générations futures en font partie !

Vous devez demander au gouvernement de commander des études approfondies puisque c'est plus que le seul avenir énergétique du Québec qui est en jeu. Avez-vous ce courage de rappeler au gouvernement qu'il n'est qu'un fiduciaire temporaire et qu'il doit défendre les intérêts de l'ensemble de la population du Québec, non seulement la population d'aujourd'hui, mais aussi celle des générations futures ?

Aurez-vous le courage et l'audace d'exiger du gouvernement l'élargissement de votre mandat en incluant des études comparatives sur les avantages et les inconvénients du développement des gaz de schiste polluants et non renouvelables et le développement des énergies propres et renouvelables, afin que les citoyens aient la possibilité de faire des choix justes et éclairés concernant l'avenir énergétique du Québec.

Il me semble que vous devriez tendre votre oreille et votre cœur à l'appel des citoyens au lieu de donner l'impression d'être à la remorque des réponses imprécises et simplistes de certains représentants des ministères gouvernementaux ainsi que des études biaisées et incomplètes des compagnies gazières.

Encore une fois, l'Histoire, avec un grand «H». montrera éventuellement, si vous aurez eu l'honneur de défendre vos concitoyens et l'avenir des générations futures.

Voilà, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les commissaires, ce que j'avais à vous dire en tant que citoyen.

François Gauthier  
Mont-St-Hilaire